

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

APPROBATION DE
LA CONVENTION
DE PARTENARIAT
ET DE
FINANCEMENT
POUR L'EDITION DU
TOME 2 DU LIVRE
D'HISTOIRE GRAND
GENEVE

Séance du 4 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 27 octobre 2022

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES -
M. Gabriel DOUBLET – M. Christophe ARMINJON -
Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis
PETIT

• Délégués excusés :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Pierrick DUCIMETIERE – M. Stéphane VALLI – Mme
Aurélie CHARILLON – M. Claude THABUIS – Mme Nadine
PERINET

N° BU2022-17

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués
Présents : 9

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE
FINANCEMENT POUR L'EDITION DU TOME 2 DU LIVRE
D'HISTOIRE GRAND GENEVE

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération BU-2021- 09 relative à l'approbation du plan de financement et des conventions financières pour l'édition d'un livre d'histoire du Grand Genève ;

PREAMBULE

Madame Lydie Meynet, autrice, historienne propose des ouvrages retraçant les grandes dates historiques relatives au territoire du Grand Genève, destiné aux élèves du 3^e cycle d'écoles primaires des communes du Grand Genève.

La série prévue comprend six numéros au total :

1. 58 ans avant JC : Jules César (2021)
2. 443-534 : Genève capitale burgonde (2022)
3. 1034 : Genève germanique

4. 1401-1602 : Genève et la maison de Savoie
5. 1749-1816 : Genève entre France et Suisse
6. 1846-1945 : construction de la Genève moderne, devenue cité internationale

Pour mémoire, en 2021, le Tome 1 a réuni 42 pages, en format 18*18 et 3 850 exemplaires ont été diffusés dans toutes les écoles primaires publiques, selon la répartition financière suivante :

- 10 000 € à charge des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération, répartis au prorata du nombre de classes, et du nombre d'ouvrages.
- 2 730 € à charge du Pôle métropolitain du Genevois français.

En 2022, le Tome 2 comprend 52 pages au format identique (18/18 cm).

Le coût global ayant augmenté du fait du nombre de pages et du prix du papier qui est en forte évolution, il est proposé que le Pôle métropolitain du Genevois français prenne à sa charge l'intégralité des différents frais relatifs à cet ouvrage, à savoir : la conception, le graphisme, l'édition, l'impression de 4 000 exemplaires et la livraison au siège des 8 communautés de communes et d'agglomération membres du Pôle métropolitain du Genevois français.

Le montant total de l'édition et de la diffusion du Tome 2 s'élève à 21 911 euros.

TOME 2 BUDGET 2022	Dépenses € TTC
Création, rédaction, illustration 52 pages	10 896
Edition	2 576
Impression papier PEFC 4000ex 52 pages TTC et livraison 8 points	8 439
TOTAL	21 911

La répartition du nombre d'exemplaires par EPCI membre du Pôle métropolitain sera effectuée selon les mêmes modalités que pour le Tome n°1.

La participation financière du Pôle métropolitain pour l'édition du Tome n°2 n'implique en aucun cas un engagement financier pour l'édition des prochains Tomes.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la contribution du Pôle métropolitain du Genevois français à l'édition du Tome 2 du Livre d'Histoire Grand Genève à hauteur de 21 911.00 € TTC ;
- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement avec Madame Lydie Meynet (ci-annexé) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention, ainsi que les différents documents y afférant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/11/22

Publié ou notifié le 10/11/22

Le Président,
Christian DUPESSEY

